

Sujet : Re: Tr: avis sur dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale
De : ROCHE Jean-Pierre - DDT 53/SEB/MA <jean-pierre.roche@mayenne.gouv.fr>
Date : 19/09/2017 10:12
Pour : rosemary.caruel@culture.gouv.fr
Copie à : "DEMEUSY Cyril (Animateur MISE) - DDT 53/SEB/DIR" <cyril.demeusy@mayenne.gouv.fr>

Bonjour,

Nous prenons bonne note de votre avis sur le dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale de l'Aron.

En ce qui concerne, le château de Montesson, il n'est pas prévu de travaux de nature à impacter l'alimentation des douves et donc de modifier le niveau d'eau au droit des ponts en pierres par exemple.

Pour votre information, dans le passé le moulin du Haut, situé au nord du château était alimenté par un bras de l'Aron grâce à un seuil sur le cours principal de cette rivière. Or, lors d'une visite effectuée sur place en 2011, nous avons constaté que le seuil avait disparu depuis longtemps, ce qui a conduit à une perte du droit d'eau du moulin. Lors de cette visite, nous avons également constaté un écoulement provenant des douves du château vers le moulin par gravité, ce qui laisse penser qu'elles sont alimentées par des sources et/ou par ruissellement et non pas par la rivière l'Aron.

Le programme de travaux envisagé par le syndicat vise à restaurer le cours d'eau incisé (surcreusé) dans son profil d'équilibre par apport de granulats ou par rétablissement de l'ancien écoulement dans la parcelle.

En ce qui concerne les travaux susceptibles impacter la ligne d'eau (niveau d'eau) et pour les 3 ouvrages concernés (p. 89 du dossier), ils feront l'objet d'études complémentaires avec une instruction spécifique. Dans ce cadre, les usages et le patrimoine seront pris en compte avec, si nécessaire une consultation pour avis des services susceptibles d'être concernés. Les autres interventions sont réalisées sur des petits ouvrages (buses sur franchissements agricoles, routiers...) en vue de restaurer a continuité écologique. Ces aménagements ne sont pas de nature à baisser le niveau d'eau mais à assurer le franchissement des poissons.

Cordialement

Jean-Pierre ROCHE
Direction départementale des Territoires de la Mayenne
Service Eau et Biodiversité
Réfèrent Milieux Aquatiques
Tel : 02 43 67 89 62

Attention (à partir du 20 juin) : nouveaux numéros de téléphone
du Service Eau et Biodiversité ([cliquer ici pour accéder au nouvel annuaire du service](#))

Afin de contribuer au respect de l'environnement,
merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité

Le 15/09/2017 16:06, rosemary CARUEL-Telem@c (par AdER) a écrit :

Bonjour,

Pour donner suite à la consultation des services de l'Etat dans le cadre de la complétude du dossier, et avec du retard, il serait nécessaire de préciser :

- l'impact du projet sur le monument historique du Chateau de Montesson à Bais, notamment sur le réseau de douves en eau et les ponts en pierres, le lien du reste du moulin au monument historique ;
- l'impact sur les niveaux d'eau des communes concernées par la présence de petit patrimoine lié à la proximité de l'eau (lavoirs notamment).

En espérant que ces compléments puissent être demandés à temps,
Cordialement,
R. Caruel



Rosemary CARUEL
Architecte des Bâtiments de France
Chef de service UDAP 53



Assistante : *Mme Besnard*
sylvie.besnard@culture.gouv.fr
02 53 54 54 45

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
16 place Jean Moulin - 53 000 - LAVAL

Le 26/07/2017 16:56, ROCHE Jean-Pierre - DDT 53/SEB/MA a écrit :

Bonjour,

J'ai omis de joindre le dossier en pièce jointe.

Cordialement

Jean-Pierre ROCHE
Direction départementale des Territoires de la Mayenne
Service Eau et Biodiversité
Réfèrent Milieux Aquatiques
Tel : 02 43 67 89 62

Attention (à partir du 20 juin) : nouveaux numéros de téléphone
du Service Eau et Biodiversité ([cliquer ici](#) pour accéder au nouvel annuaire du service)

Afin de contribuer au respect de l'environnement,
merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité

----- Message transféré -----

Sujet : avis sur dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale

Date : Wed, 26 Jul 2017 16:53:44 +0200

De : ROCHE Jean-Pierre - DDT 53/SEB/MA <jean-pierre.roche@mayenne.gouv.fr>

Organisation : DDT 53/SEB/MA

Pour : udap53@culture.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) et d'autorisation environnementale déposé par le syndicat de bassin de l'Aron, le 26 juillet 2017.
Ce dossier porte sur la restauration et l'entretien de cours d'eau du bassin versant de l'Aron et du ruisseau de la Filousière.

Conformément à l'article D. 181-17-1 du code de l'environnement, je vous remercie de bien vouloir

nous donner votre avis sur ce dossier. L'absence de réponse dans un délai de 45 jours à compter de la date du présent message vaudra avis non remis, sans commentaire particulier.

Cordialement

--

Jean-Pierre ROCHE

Direction départementale des Territoires de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité

Référent Milieux Aquatiques

Tel : 02 43 67 89 62

Attention (à partir du 20 juin) : nouveaux numéros de téléphone
du Service Eau et Biodiversité ([cliquer ici](#) pour accéder au nouvel annuaire du service)

Afin de contribuer au respect de l'environnement,
merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité

